



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : PARTENARIAT ENTRE LE CCAS ET
L'ASSOCIATION DES JEUX DE BOULES DE
VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-CCAS-21-004
EN DATE DU 12 JUILLET 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat de Monsieur Bruno Del Monte, Président de l'association des Jeux de Boules de Vincennes, sise avenue de la Dame-Blanche 75012 Paris, de mise à disposition du Pavillon Armand pour certaines animations à destination des seniors et des jeunes, moyennant le paiement par le CCAS de 2 adhésions chaque année, soit 120€ pour l'année 2021.

D É C I D E

DE SIGNER une convention, avec Monsieur Bruno Del Monte, Président de l'association des Jeux de Boules de Vincennes, sise avenue de la Dame-Blanche 75012 Paris, de mise à disposition du Pavillon Armand pour certaines animations à destination des seniors et des jeunes, moyennant le paiement par le CCAS de 2 adhésions chaque année.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20210712-lmc1H8707H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/07/2021
Date de Publication : 26/07/2021